

DOSSIER DE PRESSE



**Poursuite de la remise de masques
inclusifs par la Caf aux professionnels
de la petite enfance**



Vendredi 18 décembre 2020 à 14h, dans les locaux de la crèche
Pinocchio, 16 Rue Ferdinand Fabre à Montpellier

Les participants

- **Guy-Charles AGUILAR**, Président du Conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault
- **Thierry MATHIEU**, Directeur de la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault
- **Tasnime AKBARALY**, Adjointe au Maire de Montpellier, déléguée à la petite enfance



ALLOCATIONS
FAMILIALES

Caf
de l'Hérault

Certifiée Iso 9001 : 2015



LA CAF DE L'HÉRAULT POURSUIT SA DISTRIBUTION DE MASQUES INCLUSIFS AUX PROFESSIONNELS DE LA PETITE ENFANCE ET SE REND VENDREDI 18 DÉCEMBRE À MONTPELLIER.



Contact presse Caf :

Aude Herbonniere
Mobile : 06 23 55 52 48
aude.herbonniere@cafherault.cnafmail.fr

Contact presse Ville de Montpellier :

Julien Peine
Mobile : 06 88 07 72 42
jpeine@montpellier3m.fr

INFORMATIONS PRATIQUES :



Vendredi 18 décembre 2020 - 14h



Crèche Pinocchio,
16 Rue Ferdinand Fabre à Montpellier

Pour mieux accompagner les professionnels et les enfants en période de crise sanitaire, la Caf mène une opération exceptionnelle d'équipement des professionnels des crèches et maisons d'assistants maternels (Mam) en masques transparents dits « inclusifs ».

"Parce qu'un enfant aura toujours besoin de voir un sourire."

La Caf de l'Hérault poursuit sa distribution de masques inclusifs. Ce vendredi 18 décembre à 14h, Guy-Charles AGUILAR, Président du Conseil d'administration de la Caf et Thierry MATHIEU, directeur de la Caf, remettront des masques transparents au personnel de la crèche Pinocchio à Montpellier, aux côtés de Tasnime AKBARALY, Adjointe au Maire de Montpellier, déléguée à la petite enfance.

Plus de 2 800 masques sont en cours de distribution dans les crèches et Mam de Montpellier dont plus de 1 280 pour des crèches gérées par la Ville de Montpellier ou en délégation de service public et plus de 1 530 pour les structures associatives et privées de la ville.

Au total, dans l'Hérault, plus de 8 400 masques inclusifs, lavables et réutilisables, seront expédiés à près de 320 structures petite enfance. Toutes les crèches et toutes les Mam recevront ainsi 1 masque par place agréée, soit environ 3 masques par professionnel.

Cette opération est financée par la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), en réponse à l'invitation du Gouvernement en ce sens. L'expédition des masques aux crèches et aux Mam de l'Hérault a débuté lundi 7 décembre et se poursuivra jusqu'au 22 décembre.

Ainsi, toutes les structures petite enfance seront équipées avant la fin de l'année pour accompagner les enfants dans les meilleures conditions possibles. Ces masques transparents ont vocation à permettre une meilleure communication entre le professionnel et l'enfant, lui permettant de lire les expressions, et de faciliter son apprentissage du langage.

Cette opération exceptionnelle complète le soutien renforcé de la Caf aux crèches et aux Mam en période de crise sanitaire. En effet, **depuis le mois de mars, la Caf a déjà octroyé plus de 12,7 millions d'euros d'aides exceptionnelles aux structures petite enfance de l'Hérault, pour compenser les fermetures et diminutions de fréquentation liées au Covid-19.**

ANNEXE 1 : POURQUOI DES MASQUES TRANSPARENTS DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS ?

Le port du masque « grand public » est obligatoire pour les professionnels de la petite enfance travaillant en accueil collectif – crèches et Mam - depuis la rentrée, en application du décret n°2020-1146 du 17 septembre 2020, y compris en présence des enfants. Or, les tout-petits doivent pouvoir lire les expressions des visages qui les entourent : c'est essentiel pour leur équilibre et leurs apprentissages.

L'envoi de ces masques répond ainsi à l'inquiétude des professionnels et des parents sur les conséquences du port du masque pour le développement des enfants, et permettra de contribuer à la qualité de leur accueil dans les structures petite enfance.

Chaque masque est réutilisable jusqu'à 20 fois, donc utilisable pour une période évaluée à trois mois. Cette opération sera exceptionnelle et unique car elle vise également à initier le mouvement d'équipement par les employeurs. Elle se fait grâce au concours d'APF Entreprises*, qui fabrique les masques, et Chronopost qui prend en charge gracieusement l'acheminement.

* Association des paralysés de France

UN MASQUE 100% INCLUSIF

Le masque est fabriqué en France, par le réseau d'entreprises adaptées d'APF Entreprises. Ces entreprises sont dédiées à l'inclusion professionnelle durable des personnes en situation de handicap. Ce projet intègre également des entreprises d'insertion.

Ce sont ainsi plus de 270 personnes dont 80% des travailleurs en situation de handicap qui se mobilisent dans une quarantaine d'ateliers répartis en France.

En savoir plus sur les masques transparents d'APF France Handicap > <https://apf-entreprises.fr/>

AU TOTAL EN FRANCE, COMBIEN DE MASQUES SERONT ENVOYÉS PAR LES CAF POUR QUEL MONTANT ?

En tout, 500 172 masques transparents vont être livrés dans 20 000 structures sur le territoire français (métropole et Outre-mer), soit 17 000 crèches et 3500 Mam. Les structures recevront un nombre de masques équivalent au nombre de places agréées, destinés aux professionnels en contact avec les jeunes enfants. Le coût global de l'opération s'élève à près de 4 millions d'euros.

ANNEXE 2 : LES PARTENARIATS

LE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MONTPELLIER ET LA CAF DE L'HÉRAULT

La Ville de Montpellier et la Caf de l'Hérault entretiennent un partenariat fort depuis de nombreuses années. La politique petite enfance fait partie des axes prioritaires de ce partenariat. Ainsi, il permet de co-financer les structures d'accueil du jeune enfant et de développer les modes d'accueil, en lien avec la croissance démographique de la Ville de Montpellier.

UNE OFFRE DE SERVICE PETITE ENFANCE RICHE :

Actuellement, il y a près de 4 800 places à Montpellier, dont 2 556 dans les crèches et 2 235 par des assistantes maternelles. Au total, ce sont plus de 80 structures proposées aux parents pour la garde de leurs enfants de moins de 3 ans :

- 30 crèches municipales : 1 255 places
- 27 crèches associatives : 638 places
- 13 crèches privées : 377 places
- 3 crèches institutionnelles (Caf, Conseil départemental, Chu) : 286 places
- 7 Maisons d'assistants maternels (Mam) qui proposent 71 places d'accueil.

La Ville et la Caf accompagnent également les assistantes maternelles dans leur professionnalisation, et les parents dans leur recherche de mode d'accueil, via les Relais assistantes maternelles (Ram). La Ville compte 6 Ram, avec 7 animatrices au service des 640 assistants maternels en activité à Montpellier.

Afin de contribuer à une diversité et complémentarité des modes d'accueils pour les 10 000 enfants de moins de 3 ans, **la Caf verse chaque année à la Ville, près de 12 millions d'euros pour co-financer le fonctionnement des crèches et des Ram.**

La Caf contribue également à l'augmentation du nombre de places et a versé en 2019 plus de 841 000€ d'aides à l'investissement pour la petite enfance à Montpellier.

LA CAF DE L'HÉRAULT MOBILISÉE DURANT LA PÉRIODE DE CRISE SANITAIRE POUR AIDER LES STRUCTURES PETITE ENFANCE MONTPELLIÉRAINES, AVEC LA VILLE :

Dans le contexte de crise sanitaire actuelle, la Caf déploie également des aides exceptionnelles pour compenser les pertes financières des crèches, liées à des diminutions d'activité ou des fermetures temporaires. Ainsi, elle a attribué plus de 4 millions d'euros aux structures petite enfance montpelliéraines, pour la période de mars à juillet 2020. D'autres aides exceptionnelles pour le reste de l'année seront prochainement versées.

La Ville de Montpellier a également souhaité avoir une action volontariste de soutien aux crèches associatives. Lors du Conseil Municipal du 14 décembre, elle a fait voter une aide exceptionnelle qui vise à limiter au maximum l'impact de la crise sanitaire sur ces structures. En 2020, ce sont plus de 1,9 millions d'euros qui auront été engagés par la Ville auprès des crèches associatives.

ANNEXE 2 : LES PARTENARIATS

DE NOMBREUX PROJETS D'ICI 2023 :

La Ville de Montpellier porte une politique ambitieuse de création de nouvelles places en crèche. La Caf sera aux côtés de la Ville, tant pour l'investissement que le fonctionnement, pour la création de deux nouveaux établissements du jeune enfant (Eaje), un multi-accueil de 72 places à Port Marianne dont l'ouverture prévisionnelle est programmée en 2022 et un multi-accueil de 48 places dans le quartier Lepic dont l'ouverture prévisionnelle est programmée en 2023.

La Ville et la Caf souhaitent également placer au cœur de leurs priorités le bien-être de l'enfant. Ainsi, elles travaillent de concert sur de nombreux projets, notamment autour de la parentalité et des « 1000 premiers jours de l'enfant ».

LE PARTENARIAT GLOBAL ENTRE LA VILLE DE MONTPELLIER ET LA CAF, EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DE TOUS LES SERVICES AUX FAMILLES

La Caf et la Ville sont partenaires pour l'ensemble des services aux familles montpelliéraines : les accueils de loisirs, les centres sociaux, les dispositifs de soutien à la parentalité, l'accompagnement à la scolarité...

Ce partenariat historique s'est concrétisé par un premier temps libre en 1984, suivi de Contrats enfance jeunesse (Cej) depuis 2006. Un travail en vue d'une signature d'une Convention territoriale globale (Ctg) sera prochainement lancé, et permettra ainsi la construction d'un plan d'actions fondé sur une analyse des besoins des familles montpelliéraines.

La Ville et la Caf veillent à répondre au plus près des besoins des familles, elles accompagnent la création d'actions innovantes telles que la Babycar (micro-crèche itinérante qui accueille les enfants pendant que les mères participent aux cours d'alphabétisation), le Service d'accueil familial d'insertion - Safi (faciliter l'accès à une place chez une assistante maternelle afin que le parent puisse intégrer une formation professionnelle ou accéder à un emploi).

La Ville et la Caf s'engagent également dans le soutien à la fonction parentale à travers des actions innovantes en partenariat avec le Centre chorégraphique national qui organise des ateliers de danse avec les parents, les enfants et les professionnels des crèches pour favoriser le lien et la relation parent/enfant via l'expression corporelle notamment. La Caf s'est également engagé auprès de la Ville pour soutenir le programme de recherche - action « Parler Bambin » sur la période 2017/2020. Ce programme qui vise à favoriser l'acquisition du langage chez les enfants repérés par les professionnels comme « petits parleurs » s'appuie sur 3 volets pédagogiques :

- Le langage au quotidien pour tous les enfants.
- La coopération avec les familles.
- Les ateliers langage, temps privilégié de l'adulte avec l'enfant autour d'une conversation.

Que ce soit par des conventions partenariales entre la Ville et la Caf (contrat enfance jeunesse, Conventions de financement, etc), ou par des dispositifs reposant sur un plus large partenariat (Contrat de ville, Cité éducative), **la Caf verse chaque année plus de 32,4 millions euros* pour les services aux familles situées à Montpellier.**

* Source Caf 2019 : ensemble des différentes prestations de service (PS) et subventions (SPC) attribuées sur le territoire de Montpellier - fonctionnement et investissement